



Arrêté n°2022-11-25-AL portant composition du Conseil de l'Unité de recherche ISCRIM

La Présidente de l'université de Poitiers

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu la délibération n°CA-04-06-2021-02 du 4 juin 2021 portant approbation des Statuts de l'Université de Poitiers, et notamment son article 113 ;
- VU la délibération n°CA-26-11-2021-03 du 26 novembre 2021 portant approbation du Règlement intérieur de l'Université de Poitiers ;
- Vu la délibération n°30-11-2020 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 30 novembre 2020, portant élection de Madame Virginie LAVAL à la Présidence de l'université de Poitiers ;
- VU la délibération n°CA-15-04-2022-09 du 15 avril 2022 portant approbation du Règlement général des unités de recherche et notamment ses articles 22-1 et suivants ;
- Vu l'arrêté de recevabilité des listes relatif à l'unité de recherche ISCRIM en date du 10 novembre 2022 ;
- Vu l'arrêté portant proclamation des résultats pour les élections de l'unité de recherche ISCRIM en date du 25 novembre 2022 ;
- Vu les différents retours des personnes désignées d'office à la date du 25 novembre 2022 ;

ARRÊTE

Article 1. Collège A

- Monsieur Laurent DESESSARD
- Madame Laurence LETURMY
- Monsieur Clément MARGAINE
- Monsieur Romain OLLARD

Article 2. Collège B

- Monsieur Jérôme BOSSAN
- Madame Anne SCATTOLIN
- Monsieur Pierre JOUETTE
- Monsieur Claude PASCOT

Article 3. Collège BIATSS

- Madame Sandra GUIGNARD

Article 4. Collège usager(ère)s

- Madame Clarisse BLANC
- Monsieur Vincent GONCALVES
- Madame Clémence BOURRIAU

Article 5. Publicité et exécution

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

Fait à Poitiers, le 25 novembre 2022

La Présidente de l'université de Poitiers

